



D.2019.04.10.7.7

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Avril 2019

7 – PROJETS TERRITORIALISES**7.7 – Doublement De La Capacité Ligne A - Station Jean Jaurès : Autorisation de signer l'avenant n° 2 au marché subséquent n°52M 2017 13330 M « Ventilation – Désenfumage » conclu avec l'entreprise AXIMA CONCEPT**

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X	X M.Guyot (a/c du point 6.1)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Aujoulat)	
CHOLLET François		X (M. Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X (a/c du point 2.3)		X (jusqu'au point 2.2)
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Tisséo-Collectivités**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190412-20190410-7-7D-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical, a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2017.03.29.7.3 du 29 mars 2017, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer l'accord-cadre concernant la réalisation des prestations liées à la ventilation et au désenfumage des stations de la ligne A de métro de l'agglomération Toulousaine de façon à pouvoir les exploiter avec des rames de 52 mètres de long avec l'entreprise AXIMA CONCEPT.

Par décision n° 2018.1.1124, le président de Tisséo-Collectivités a décidé d'attribuer le marché n° 52M 2017 13330 M relatif à « DoCA – Station Jean Jaurès – Lot 6 : Ventilation / Désenfumage » à la société AXIMA CONCEPT pour un montant de 187 440,75 € HT.

Le marché n° 52M 2017 13330 M, d'un montant initial de 187 440,75 € HT, a été notifié le 12 février 2018 pour une durée de 14 mois.

Par délibération n° 2018.12.12.7.1 du 12 décembre 2018, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer l'avenant n°1 au marché 52M 2017 13330 M, d'un montant de 80 311,00 € HT, portant le montant global du marché à 267 751,75 € HT.

Le présent avenant n° 2 a pour objet de prolonger le délai global d'exécution de 3 mois portant ainsi le délai global d'exécution de 14 mois à 17 mois.

Cette prolongation de délai est rendue nécessaire afin de prendre en compte le retard dans le déplacement de la trémie de ventilation du parc de stationnement Jean Jaurès qui est à réaliser dans le projet Doublement de la Capacité Ligne A.

Ce retard est consécutif à la mise au point des interfaces avec le projet de Toulouse Métropole d'aménagement des allées Jean Jaurès et avec l'exploitant du parc de stationnement INDIGO.

En effet, les équipements de ventilation de la station, objet du présent marché, ne peuvent être mis en fonctionnement tant que la trémie de ventilation du parc de stationnement Jean Jaurès n'est pas déplacée à une distance réglementaire de plus de 8 mètres de la trémie nécessaire à la ventilation de la station.

Cet avenant est sans incidence financière.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du **20 mars 2019** émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 2 au marché subséquent n° 52M 2017 13330 M et d'en autoriser la signature.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

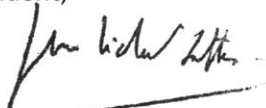
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°2 au marché subséquent n° 52M 2017 13330 M conclu avec l'entreprise AXIMA CONCEPT.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

STATION JEAN JAURES

LOT N° 6 : VENTILATION – DESENFUMAGE

AVENANT N° 2

MARCHE N° 52M 2017 13330 M

AVRIL 2019

Titulaire : AXIMA CONCEPT



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
21 boulevard de la Marquette - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190412-2019-10-14-40-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019



PREAMBULE

Par délibération n° 2017.03.29.7.3 du 29 mars 2017, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer l'accord-cadre concernant la réalisation des prestations liées à la ventilation et au désenfumage des stations de la ligne A de métro de l'agglomération Toulousaine de façon à pouvoir les exploiter avec des rames de 52 mètres de long avec l'entreprise AXIMA CONCEPT.

Par décision n° 2018.1.1124, le président de Tisséo-SMTC a décidé d'attribuer le marché n° 52M 2017 13330 M relatif à « DoCA – Station Jean Jaurès – Lot 6 : Ventilation / Désenfumage » à la société AXIMA CONCEPT pour un montant de 187 440,75 € HT.

Le marché n° 52M 2017 13330 M, d'un montant initial de 187 440,75 € HT, a été notifié le 12 février 2018 pour une durée de 14 mois.

Par délibération n° 2018.12.12.7.1 du 12 décembre 2018, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer l'avenant n°1 au marché 52M 2017 13330 M, d'un montant de 80 311,00 € HT, portant le montant global du marché à 267 751,75 € HT.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT n° 1

Le présent avenant n° 1 a pour objet de prolonger le délai global d'exécution de 3 mois.

ARTICLE 2 – MODIFICATION APPORTÉE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'article 5 de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

- Le délai global du marché est porté de 14 mois à 17 mois.

ARTICLE 5 - RENONCIATION

Par la signature du présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

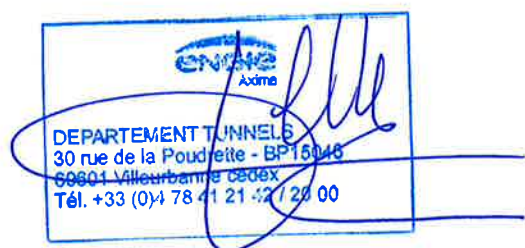
ARTICLE 6 - AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 1 restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le 27/02/2019

Le titulaire

Le Représentant du Maître d'Ouvrage



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190412-20190410-7-7D-
DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019